



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 7 NOVEMBRE 2014 PROJET D'OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT

Paris, le 19 novembre 2014

Réalisation, le 30 octobre 2014, de la cession du dernier actif de la Société

L'Assemblée Générale Mixte convoquée vendredi 7 novembre 2014 à 9 Heures 30, a été informée par le Président, de la réalisation, le 30 octobre 2014, de la cession au Groupe UGC du dernier actif de la Société: la participation de 55% détenue dans SCI Bordeaux Image.

Cette condition préalable étant levée, l'Assemblée Générale a été en mesure de délibérer sur l'ensemble des résolutions qui lui étaient soumises.

Distributions et réduction de capital d'un montant total de 20,47€ par action, payable le 4 décembre 2014

Dans sa partie ordinaire, l'Assemblée Générale a, approuvé les comptes sociaux et consolidés (1) de l'exercice clos par anticipation au 31 juillet 2014, puis affecté le bénéfice distribuable de 33.835.252,73€:

- au dividende à concurrence de 33.827.270,40 soit 39,60€ par action,
- au report à nouveau à concurrence de 7.982,33€.

Compte tenu de l'acompte de 39,06€ par action déjà versé le 30 juillet 2014, le solde du dividende s'élève à 0,54€ par action.

L'Assemblée Générale a, d'autre part, procédé à la distribution de la réserve légale à hauteur de 2,94€ par action et de la prime d'émission à concurrence de 0,03€ par action.

Dans sa partie extraordinaire, elle a décidé de réduire le capital de 16,96 € par action, soit un total de 14.487.639,04 €, par voie de diminution du nominal de l'action de 17,56 € à 0,60€. Le nouveau capital s'élève donc à 512.534,40 €.

Cette réduction de capital et par voie de conséquence, la distribution de la réserve légale, seront effectives, en l'absence de toute opposition des créanciers, le 27 novembre 2014 à minuit et payées le 4 décembre 2014.

Le régime fiscal de ces distributions et remboursements d'apports, est détaillé dans les résolutions soumises à l'AGM (BALO du 1er octobre 2014) et consultables sur le site internet de la Société.

Résultat des votes par résolution

Les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance à cette Assemblée Générale étaient au nombre de douze. Ils détenaient 524.922 actions et autant de voix.

(1) Pour les comptes consolidés, voir communiqué du 22 septembre 2014.

Les trois premières résolutions ainsi que la neuvième ont été adoptées à l'unanimité de ces 524.922 voix, soit une majorité de 61,58% des droits de vote existants et 61,45% du nombre d'actions constituant le capital social

Les quatrième, cinquième, sixième, septième et huitième résolutions ont été adoptées à une majorité de 97,03% de ces 524.922 voix, soit 59,75 % des droits de vote existants et 59,62% du nombre d'actions constituant le capital.

Projet d'offre Publique de Retrait

Conformément à sa communication antérieure et en application de l'article 236-6 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, Yellow Grafton SC, actionnaire majoritaire de la Société, déposera, à l'issue des opérations des distributions ci-avant mentionnées, un projet d'offre publique de retrait visant les actions CFI au prix de 1,06 € par action établi sur la base de l'ANR de CFI au 31 juillet 2014 (étant précisé que les comptes consolidés de CFI au 31 juillet 2014 prenaient en compte la juste-valeur des titres de la SCI Bordeaux Image déterminée sur la base du prix de cession offert par UGC) ajusté des opérations de distribution devant intervenir, sous réserve des travaux de l'expert indépendant, le cabinet Salustro & Associés désigné par le conseil d'administration du 25 juillet 2014 en application de l'article 261-1 I du règlement général de l'AMF, et de la décision de conformité de l'Autorité des marchés financiers

Un conseil d'administration se tiendra vendredi 28 novembre à l'effet notamment d'examiner le rapport de l'expert indépendant sur le prix proposé par l'initiateur de l'Offre.

Relations Investisseurs : contact@cfi-france.com

Tél..33(1) 40 07 81 03